

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2011/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 Juin 2011

DCM N° 11-06-30-33

Objet : Versement d'une subvention d'équipement à la Communauté Israélite de Metz

Rapporteur : Mme MERTZ, Conseiller Municipal

Par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2010, la Ville de Metz a décidé l'attribution d'une subvention d'équipement à la Communauté Israélite pour effectuer les travaux de remplacement du chauffage de la sous-station du Centre Communautaire. La Communauté Israélite a un bail emphytéotique pour ce bâtiment, propriété de la Ville.

La Communauté Israélite de Metz sollicite à présent l'aide financière de la Municipalité en vue de réaliser les travaux de raccordement du chauffage de la Grande Synagogue au chauffage urbain. La Synagogue, actuellement chauffée au gaz, est propriété du Consistoire Israélite.

Le coût estimatif de ces travaux est de 27 263,29 €.

Il est proposé d'attribuer à la Communauté Israélite de Metz une subvention d'équipement d'un montant de 13 628 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Le Conseil Général, partenaire institutionnel avec la Ville de Metz, apportera sa contribution à hauteur de 20% du montant hors taxes des travaux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des finances entendue,

VU la demande d'aide financière présentée par la Communauté Israélite de Metz,

VU les articles 42 et 92 du décret du 30 décembre 1809 modifié,

VU l'article L.2543-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE** verser une subvention d'équipement à la Communauté Israélite de Metz d'un montant de 13 628 €, correspondant à 49,99 % du montant total de la dépense et représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation des travaux de raccordement du chauffage de la Grande Synagogue au chauffage urbain.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation du décompte définitif de l'opération.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

DONNE un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par la Communauté Israélite de Metz.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement et à la réalisation des travaux.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Travaux et Domaines, Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14

Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0